



AVIS PUBLIC


Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

Avis public est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly tenue le 20 janvier 2026, à la salle du conseil, le règlement numéro 2026-02 décrétant les taxes, les compensations et les tarifications pour l'année 2026 a été dûment adopté.

Toute personne désirant consulter ledit règlement peut le faire au bureau municipal situé au 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly, aux heures d'ouverture suivantes :

- Lundi au jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h;

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, le 21 janvier 2026.


Jason Bergeron
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

Certificat de publication (article 420)

Je, soussigné Jason Bergeron, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie aux endroits suivants :

- Site Internet de la municipalité
- Panneau public de l'hôtel de ville de Saint-Antoine-de-Tilly

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 janvier 2026.


Jason Bergeron
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly